

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 38 du 18 août 2016

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte 16

DÉCISION 2177/DEF/CGA/IS/PE/IIC
relative à la nomination d'inspecteurs de l'environnement.

Du 5 juillet 2016

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES : *groupe des inspections spécialisées ; pôle environnement ; inspection des installations classées.*

DÉCISION 2177/DEF/CGA/IS/PE/IIC relative à la nomination d'inspecteurs de l'environnement.

Du 5 juillet 2016

NOR D E F C 1 6 5 1 0 3 1 S

Textes abrogés :

- Décision n° 06-1024/DEF/CGA/IS/IIC du 21 août 2006 (BOC/PA 01, 2007, texte 32).
- Décision n° 09-00992/DEF/CGA/IS du 2 mars 2009 (BOC N° 12 du 4 mai 2009, texte 91).
- Décision n° 09-03556-DEP/DEF/CGA/IS du 29 juillet 2009 (BOC N° 32 du 28 août 2009, texte 34).
- Décision n° 10-04737/DEP/DEF/CGA/IS du 13 octobre 2010 (BOC N° 46 du 5 novembre 2010, texte 34) modifiée.
- Décision n° 10-03826/DEP/DEF/CGA/IS du 18 août 2010 (BOC N° 38 du 16 septembre 2010, texte 41).
- Décision n° 11-00091/DEP/DEF/CGA/IS du 7 janvier 2011 (BOC N° 4 du 28 janvier 2011, texte 37).
- Décision n° 11-03177/DEP/DEF/CGA/IS du 14 juin 2011 (BOC N° 27 du 8 juillet 2011, texte 16).
- Décision n° 11-04304/DEP/DEF/CGA/IS du 31 août 2011 (BOC N° 43 du 14 octobre 2011, texte 16).
- Décision n° 11-04431-DEP/DEF/CGA/IS du 8 septembre 2011 (BOC N° 45 du 28 octobre 2011, texte 38).
- Décision n° 12-01401/DEF/CGA/IS du 19 mars 2012 (BOC N° 22 du 16 mai 2012, texte 14).
- Décision n° 12-03931/DEF/CGA/IS/IIC du 3 septembre 2012 (BOC N° 39 du 7 septembre 2012, texte 23).
- Décision n° 2301/DEF/CGA/IS/IIC du 31 mai 2013 (BOC N° 29 du 5 juillet 2013, texte 31).
- Décision n° 606/DEF/CGA/IS/IIC du 17 février 2014 (BOC n° 12 du 7 mars 2014, texte 30).

Référence de publication : BOC n° 38 du 18 août 2016, texte 16.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, article D3123-14 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R 217-2, R 217-8 et R 517-6 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2014 portant désignation d'un membre du corps militaire du contrôle général des armées aux fonctions de chef de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 relatif à l'exercice des attributions confiées au pôle environnement du groupe des inspections spécialisées du contrôle général des armées ;

Vu la décision n° 16-00354/DEF/CGA du 1^{er} juillet 2016 ⁽¹⁾ portant habilitation des inspecteurs de l'environnement,

Décide :

Art. 1er. Sont nommés inspecteurs de l'environnement pour les attributions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et aux installations, ouvrages, travaux et activités relevant du ministère de la défense :

- l'ingénieur en chef de 2^e classe des études et techniques de l'armement **Aubry** Frédéric ;
- le colonel (terre) **Colliard** Gilles ;
- l'ingénieur en chef de 1^{re} classe (service des essences des armées) **Pic** Bernard ;
- l'ingénieur en chef de 2^e classe des études et techniques de l'armement **Renaud** Thierry.

Art. 2. Sont abrogées les décisions suivantes :

- décision n° 06-1024/DEF/CGA/IS/IIC du 21 août 2006 portant nomination d'un inspecteur des installations classées de la défense ;
- décision n° 09-00992/DEF/CGA/IS du 2 mars 2009 portant nomination d'un inspecteur des installations classées de la Défense ;
- décision n° 09-03556-DEP/DEF/CGA/IS du 29 juillet 2009 portant nomination d'un inspecteur des installations classées de la défense ;
- décision n° 10-04737/DEP/DEF/CGA/IS du 13 octobre 2010 portant nomination d'un inspecteur des installations classées de la défense ;
- décision n° 10-03826-DEP/DEF/CGA/IS du 18 août 2010 portant nomination d'un inspecteur ;
- décision n° 11-00091/DEP/DEF/CGA/IS du 7 janvier 2011 portant nomination d'un inspecteur des installations classées de la défense ;
- décision n° 11-03177-DEP/DEF/CGA/IS du 14 juin 2011 portant nomination d'un inspecteur des installations classées de la défense ;
- décision n° 11-04304/DEP/DEF/CGA/IS du 31 août 2011 portant nomination d'un inspecteur des installations classées de la défense ;
- décision n° 11-04431-DEP/DEF/CGA/IS du 8 septembre 2011 portant nomination d'un inspecteur des installations classées de la défense ;
- décision n° 12-01401/DEF/CGA/IS du 19 mars 2012 portant nomination d'un inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- décision n° 12-03931/DEF/CGA/IS/IIC du 3 septembre 2012 portant nomination d'un inspecteur des installations classées pour la protection de la défense ;
- décision n° 2301-DEP/DEF/CGA/IS/IIC du 31 mai 2013 portant nomination d'un inspecteur des installations classées de la défense ;
- décision n° 606-DEP/DEF/CGA/IS/IIC du 17 février 2014 portant nomination d'un inspecteur des installations classées.

Art. 3. Cette décision prend effet au jour de sa publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef de l'inspection des installations classées,*

Emmanuel CHAVASSE-FRÉTAZ.

(1) n.i. BO.